



Ottawa, Canada

Volume 7, N° 9
(Hebdomadaire)

le 28 février 1979

Politique monétaire et taux de change du Canada	1
Le ministre de la Justice réitère sa confiance en un Canada uni	3
Visite du premier ministre de Nouvelle-Zélande	3
Système de transmission d'informations par radio mobile	3
Projet de rénovation de la gare centrale de Montréal	4
Les emplois dans l'agriculture	4
Émission internationale de billets	5
Le gouverneur général et Mme Schreyer au Carnaval de Québec	5
Visite au Canada du ministre des Affaires étrangères de Corée	5
Plus de 200 oiseaux naturalisés offerts au Musée des sciences naturelles	6
Fourragère pour balles cylindriques	6
L'unique club réservé à des femmes se trouve à Toronto	6
La chronique des arts	7
Nouvelles brèves	8

Politique monétaire et taux de change du Canada

Le texte qui suit présente de larges extraits de l'exposé fait le 6 février par le gouverneur de la Banque du Canada, M. Gerald K. Bouey, devant le comité permanent des Finances, du Commerce et des Questions économiques de la Chambre des communes.

La politique de la Banque du Canada repose sur l'idée fondamentale que, pour améliorer de façon durable la situation économique interne et la position financière externe de notre pays, il est indispensable que la valeur de notre monnaie soit beaucoup plus stable qu'elle ne l'a été au cours des dernières années, autrement dit, que le taux d'inflation diminue considérablement.

Dans le but d'aider à ralentir l'inflation, la Banque du Canada pratique depuis quelque temps déjà une politique de modération progressive du taux tendanciel d'expansion monétaire. Dans le cadre de cette politique à moyen terme, les mesures que la Banque a prises au cours des douze derniers mois ont été marquées d'une façon particulière par le souci que lui inspire l'impact inflationniste possible de l'évolution du taux de change du dollar canadien. En relevant à plusieurs reprises son taux d'escompte, la Banque s'exposait en pleine connaissance de cause à voir le taux de croissance de la masse monétaire glisser légèrement en deçà de la limite inférieure de la fourchette visée, sans toutefois que ce glissement soit d'une ampleur ou d'une durée susceptibles de compromettre sérieusement la réalisation des objectifs à moyen terme de la Banque en matière d'expansion monétaire ou les perspectives de croissance économique au Canada. Le risque ainsi pris par la Banque ne s'est pas concrétisé jusqu'à maintenant, mais il continue d'exister. Après un gonflement passager vers la fin de l'année dernière, le taux d'expansion monétaire — qui est calculé en fonction de l'évolution de la monnaie hors banques et des dépôts à vue (MI) — s'établit à l'heure actuelle bien à l'intérieur de la fourchette visée. Rappelons que les limites de cette fourchette sont de 6 p.c. et de 10 p.c. par année et que la

période de base retenue est le mois de juin 1978.

Garder une position concurrentielle

Si la rapidité et l'ampleur de la baisse du taux de change nous causent tant d'inquiétude, c'est qu'elles exercent une forte pression à la hausse sur les coûts et les prix intérieurs. Une diminution substantielle de la valeur du dollar canadien par rapport au dollar américain était devenue inévitable, car le taux d'inflation des coûts et des prix avait été plus élevé au Canada qu'aux États-Unis il y a quelques années. Dans les circonstances, un ajustement considérable du taux de change était nécessaire et même souhaitable pour aider à établir la position concurrentielle du Canada. L'importante dépréciation du dollar canadien qui s'est produite maintenant, conjuguée au meilleur contrôle que nous avons pu exercer sur l'évolution des coûts intérieurs, a permis de rétablir, du moins pour le moment, la position concurrentielle de notre économie.

Nous devons placer au premier rang de nos priorités le maintien de cette amélioration de notre position concurrentielle. Est-il besoin d'énumérer les avantages découlant d'une forte position concurrentielle? : augmentation des exportations, plus grande substitution des importations, diminution du déficit de la balance courante, diminution de la dépendance envers les capitaux étrangers, accroissement de la production, création d'emplois, amélioration des comptes publics. Je ne peux pas concevoir de moyen plus alléchant de faire progresser notre économie. Cependant, si nous voulons bénéficier des avantages d'une compétitivité soutenue, nous devons veiller à ne pas exercer en ce moment de nouvelles pressions à la hausse sur les coûts et les prix canadiens. Ceux-ci subissent déjà d'ex-

C'était ce jour...

Le 28 février 1952, l'honorable Charles Vincent Massey prenait officiellement ses fonctions de gouverneur général du Canada, devenant ainsi le premier Canadien de naissance à accéder à ce poste. Il fut aussi le premier gouverneur général à survoler le pôle Nord.

traordinaires pressions à la hausse en raison du renchérissement du prix des aliments, des tentatives consécutives de rattrapage à la fin des contrôles exercés par la Commission de la lutte contre l'inflation et de l'affaiblissement qu'a déjà subi le taux de change. Nous ne devons pas laisser ces pressions s'amplifier au point d'entraîner une nouvelle flambée inflationniste et, partant, une relance de l'escalade des prix et des salaires. Nous ne devons pas suivre l'exemple de pays qui se sont engagés dans le cercle vicieux de l'inflation et de la dépréciation de leur monnaie. C'est pour parer à ce danger et pour continuer de réduire l'inflation des prix et des coûts au Canada que la Banque se soucie autant de l'évolution du taux de change.

Taux d'intérêt

Le taux de change dépend d'un grand nombre de facteurs, dont l'écart entre les taux d'intérêt pratiqués au Canada et aux États-Unis. Lorsque le Canada, comme c'est le cas présentement, enregistre un important déficit au titre des échanges de biens et de services et qu'il faut attirer des capitaux étrangers pour financer ce déficit, il est très important de maintenir les taux d'intérêt à des niveaux suffisamment élevés pour intéresser les capitaux étrangers et encourager les Canadiens à garder leurs fonds dans leur pays. Sinon, l'écart entre les taux d'intérêt exerce, par le biais des mouvements de capitaux, des pressions à la baisse sur le taux de change.

Au cours de l'année 1978, les taux d'intérêt ont augmenté rapidement aux États-Unis. Si la hausse des taux d'intérêt avait été moins rapide au Canada, nous aurions vu apparaître des écarts de taux qui auraient renforcé les pressions à la baisse que subissait le cours du dollar canadien. Telle est la situation que la Banque du Canada a voulu éviter. Parallèlement, étant consciente des inconvénients que la hausse des taux d'intérêt canadiens comportait à d'autres égards, la Banque du Canada n'est pas allée au-delà de ce qui s'imposait pour empêcher que les taux d'intérêt ne deviennent une source autonome de fortes pressions à la baisse sur le taux de change. De fait, la hausse des taux d'intérêt au Canada ces derniers temps a à peine permis de suivre l'ascension des taux américains. Dans cette perspective, les mesures que nous avons prises en matière de taux d'intérêt apparaissent comme modérées, nullement extrêmes. Si nous n'avions pas agi de

cette façon, le taux de change aurait sans aucun doute diminué davantage et plus rapidement...

Politique d'intervention

L'intervention des autorités sur le marché des changes constitue un autre moyen d'influer sur les variations d'un taux de change flottant. Elle se pratique habituellement en réaction aux variations du taux de change: il s'agit de satisfaire en partie la demande excédentaire de monnaie nationale en vendant une certaine quantité de cette monnaie contre des devises étrangères, ou de satisfaire la demande excédentaire de devises en en vendant une certaine quantité contre de la monnaie nationale. Une telle intervention a pour effet d'atténuer les fluctuations du taux de change d'heure en heure et, si le mouvement à la hausse ou à la baisse perdure, l'accumulation ou la perte progressive de réserves viendra atténuer les mouvements du taux de change. La portée de l'intervention sur l'évolution des cours varie selon l'importance des sommes engagées.

Chaque fois que le Canada a pratiqué une politique de taux de change flottant, il a eu recours à ce genre d'intervention sur le marché des changes...

Je crois que, dans les circonstances, l'intervention qui a été pratiquée constituait une politique raisonnable. Je suis convaincu qu'elle a permis d'atténuer considérablement la baisse du cours du dollar canadien pendant ces deux dernières années environ. Je sais fort bien que, de temps à autre, la publication de renseignements sur les sommes assez importantes de réserves employées pour satisfaire la demande de devises peut entraîner des réactions psychologiques qui tendent à annuler une partie des résultats positifs obtenus. Ce serait toutefois une erreur de croire que les effets d'une politique de non-intervention sur les anticipations ne seraient pas plus dommageables, car une telle politique créerait l'impression que les autorités monétaires ne se soucient guère du taux de change, ce qui ne manquerait pas de soulever partout des craintes et des inquiétudes. A mon avis, l'intervention a eu dans l'ensemble un effet stabilisateur valable sur le marché des changes... Au fond, cette approche, qui consiste à allier la politique monétaire avec la politique d'intervention sur le marché des changes en vue d'atténuer les variations du taux de change, est pratiquée, entre autres, par

l'Allemagne, la Suisse, le Japon, les États-Unis. Les trois premiers ont pratiqué une politique d'intervention très énergique pour empêcher une appréciation trop rapide de leur monnaie. A cette fin, l'Allemagne a ajouté, au cours des années 1977 et 1978, 19 milliards de dollars américains à ses réserves, la Suisse, 8,5 milliards, et le Japon, presque 17 milliards. S'ils continuent dans cette voie même après que leur monnaie se soit considérablement appréciée, c'est sans contredit qu'ils considèrent que cela en vaut la peine. Naturellement, ces trois pays ont aussi mis à contribution des politiques de taux d'intérêt. Les États-Unis ont, eux aussi, pratiqué une politique d'intervention aussi bien qu'une politique de taux d'intérêt pour atténuer la baisse du cours de leur monnaie. De plus, depuis quelques mois le gouvernement américain, tout comme celui du Canada, emprunte à l'étranger pour acquérir de nouvelles réserves. Il a vendu en Allemagne des titres libellés en marks, en Suisse, des titres libellés en francs suisses, et il a fait savoir qu'il aura recours au marché du yen au Japon. En outre, la Réserve fédérale a fait monter les taux d'intérêt pratiqués aux États-Unis.

Ce n'est pas seulement l'exemple des autres pays qui corrobore l'approche adoptée par le Canada pour atténuer la baisse du taux de change. Les autres approches qui peuvent être envisagées me semblent toutes comporter des difficultés qui leur sont propres...

J'estime que la politique monétaire et la politique d'intervention que nous avons suivies ont permis d'atténuer considérablement la baisse du taux de change du dollar canadien. On ne saurait dire que les interventions ont été inefficaces pour la simple raison que le taux de change ne s'est pas redressé et qu'il a même encore baissé quelque peu ces dernières semaines. Ce qu'il faut considérer, c'est ce qui se serait produit si l'on n'avait pas appliqué ces politiques. Comme nous l'avons vu, il faut beaucoup de temps pour que se modifient les flux des échanges et, dans l'intervalle, comment aurait-on financé un déficit annuel de 5 milliards de dollars sans que le taux de change ne fléchisse d'une façon draconienne? Je suis, j'en conviens, quelque peu désappointé de ce que le cours du dollar canadien ait baissé autant et je déplore les incidences de cette baisse sur les coûts et les prix. Bien sûr, nous aurions pu prendre des mesures

(suite à la page 8)

Le ministre de la Justice réitère sa confiance en un Canada uni



M. Marc Lalonde

“L’indépendance du Québec aurait un effet considérable sur la stabilité géopolitique de notre continent et il est bien compréhensible que vos leaders du gouvernement, dont le président Carter, aient réaffirmé leur foi en l’unité d’un pays étroitement allié avec le vôtre depuis si longtemps”, a affirmé le 12 janvier le ministre de la Justice, M. Marc Lalonde, alors qu’il prenait la parole devant les membres du Commonwealth Club, à San Francisco.

Brossant un tableau des origines et des perspectives de la crise de l’unité canadienne, M. Lalonde a souligné les changements radicaux intervenus dans la société québécoise au début des années 60, changements qui sont à l’origine du mouvement indépendantiste au Québec.

Traçant un parallèle entre le débat chez les Canadiens français et les Canadiens anglais, le ministre a rappelé “qu’il est faux de prétendre ... qu’on assiste actuellement à l’élaboration inévitable d’un certain type de conscience collective québécoise ou canadienne-française qui aboutira nécessairement à l’indépendance”. M. Lalonde a donné comme exemple le manque d’unanimité entre Canadiens français sur la notion de nation et sur sa relation avec l’État, ou encore sur la façon d’assurer la sécurité de leur groupe culturel. M. Lalonde a de plus noté que l’attitude des Canadiens anglophones s’était nettement modifiée depuis trois ou quatre ans. C’est ainsi que les provinces dont la population est majoritairement anglophone souhaitent la modi-

fication de la Constitution canadienne pour des raisons bien à elles et non pas simplement par réaction aux revendications du Québec.

Réitérant sa confiance en un Canada uni, le ministre de la Justice a informé ses interlocuteurs des nombreuses démarches entreprises par le gouvernement Trudeau afin de modifier la Constitution tout en s’efforçant de faire l’équilibre entre son désir de voir aboutir une entente sur la Constitution et son souci de veiller à ce que les nouveaux arrangements constitutionnels n’affaiblissent pas le pays ou ne favorisent pas trop les régions bien nanties.

Système de transmission d’informations par radio mobile

Un système avancé de transmission de données par radio mobile (TDRM) a été officiellement remis le 29 janvier au service de police de la ville de Vancouver par M. Roy J. Perreault, leader du gouvernement au Sénat, qui agissait au nom de Mme Jeanne Sauvé, ministre des Communications.

Le TDRM est le fruit d’un projet du gouvernement fédéral visant à perfectionner et à exploiter la technologie canadienne de pointe dans le domaine de l’électronique. Il a été mené au coût de \$2,5 millions.

Financé en grande partie par le ministre des Communications, le nouveau système de la police de Vancouver est un prototype dont la mise au point a été effectuée en vertu d’accords passés entre le Ministère, la Gendarmerie royale du Canada (GRC) ainsi que la ville de Vancouver.

Les voitures de patrouille de Vancouver reliées au système sont équipées d’appareils miniatures élémentaires d’entrée de données, d’extraction et de visualisation. Ces appareils sont installés sur la saillie abritant la transmission du véhicule. Ils sont dotés d’un clavier alphanumérique complet, de clés spécialisées (dont certaines permettent d’informer automatiquement l’ordinateur de la station de base de l’état de service) et d’un écran de visualisation de 22,5 cm sur 27 cm permettant d’afficher des messages d’au plus six lignes n’excédant pas 40 caractères.

Grâce à ces systèmes, les répartiteurs

Visite du premier ministre de Nouvelle-Zélande

Le vice-premier ministre de Nouvelle-Zélande, M. Brian E. Talboys, a effectué une visite de deux jours à Ottawa les 29 et 30 janvier.

M. Talboys, qui est également ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur, a rencontré plusieurs ministres canadiens; les discussions ont porté sur l’état des négociations commerciales multilatérales ainsi que sur un grand nombre de questions bilatérales d’intérêt pour les deux pays.

M. Talboys avait eu précédemment une série d’entretiens, à Bruxelles, Londres et Washington.

radio de police ne perdront plus de temps à relayer aux banques de données les demandes de renseignements téléphoniques des unités itinérantes, concernant entre autres les voitures volées ou les personnes recherchées.

Il arrive bien souvent que les voies téléphoniques utilisées par la plupart des principaux corps de police du Canada soient si congestionnées par le trafic radio des heures de pointe que les agents sont contraints d’attendre pour transmettre leurs messages et cela, même dans des situations très graves.

Maintenant qu’il est possible de traiter les questions courantes au moyen du système de transmission de données par radio mobile, les voies de répartition de Vancouver seront moins encombrées et les agents itinérants pourront utiliser à volonté les services instantanés de l’ordinateur.

Le système augmente l’efficacité des voitures de patrouille en permettant aux agents d’avoir accès directement et de façon confidentielle et rapide aux renseignements dont ils ont besoin; de plus, il élimine en grande partie l’écoute illégale des communications de police.

La transmission numérique à laquelle le système fait appel comporte un autre avantage: elle économise les fréquences radioélectriques.

Premier du genre au Canada, le système met la puissance de l’ordinateur à portée de la main des auto-patrouilleurs et rend leurs services plus efficaces que jamais.

Projet de rénovation de la gare centrale de Montréal

Le Canadien national a entrepris, au début de janvier, les travaux de la première phase d'un vaste projet de rénovation et d'aménagement de la gare centrale de Montréal qui deviendra, d'ici quelques années, non seulement un haut-lieu du transport en commun mais un imposant centre commercial souterrain dans un carrefour où déambulent chaque jour 100 000 personnes.

La première phase consistera à aménager 3 600 m² de surface au même niveau que la salle des pas perdus de la gare.

Il s'agira d'un mail constitué d'un corridor en "L" accessible par le passage ouest qui mène de la gare à la rue Mansfield ou directement par la salle des pas perdus.

Il y aura là 2 250 m² d'espace commercial à louer dans un décor rappelant les chemins de fer; mais le CN voudrait faire de cet espace un centre gastronomique.

Dans le large passage décoré comme une voie de chemin de fer, avec structures apparentes de viaduc ferroviaire, il y aura des chariots dans lesquels on offrira des étales de fruits et de produits alimentaires.

Les autres boutiques seront prioritairement réservées à l'alimentation avec Maison des Vins ou magasin de la Société des alcools du Québec, comptoir de fromages, boutiques d'aliments d'importations, etc.

L'échéancier de la deuxième phase n'a

pas encore été fixé mais les coûts très approximatifs se situent autour de \$10 millions. Il s'agira de l'aménagement d'une partie de la rue Belmont.

On ouvrira des portes d'entrée de chaque côté de cette rue qui sera recouverte d'un dôme de plexiglass sur presque toute sa longueur. Des escaliers mécaniques descendront immédiatement au niveau de la salle des pas perdus qui sera prolongée. Les entrées actuelles de la rue Laguchetière seront fermées et tout l'espace du parking sera réservé à des commerces ainsi qu'aux bureaux de réservations et de vente de billets de Via Rail.

Des ascenseurs amèneront directement les usagers des trains de banlieue sur les quais d'embarquement qui deviendront ainsi des quais semblables à ceux du métro.

Le résultat de ces travaux sera une vraie gare bien en vue et mise en valeur tant à l'extérieur qu'à l'intérieur, un carrefour d'accueil sans égal à Montréal, dans le coeur même de la ville, et un centre commercial relié au réseau souterrain actuel.

Reste la troisième phase qui visera cette fois à mettre plus en valeur l'hôtel Reine Elizabeth par la construction d'une piscine, d'un centre de santé ultra-moderne, d'une piste chauffée de jogging.

(Extrait d'un article de Guy Deshaies publié dans *Le Devoir* du 6 janvier.)



Croquis des futures entrées de la gare centrale donnant sur la rue Belmont.

Les emplois dans l'agriculture

En 1978, les services de main-d'oeuvre agricole du Canada et les centres d'emploi du Canada (services de main-d'oeuvre) ont trouvé des emplois agricoles à plus de 100 000 travailleurs canadiens, a révélé en janvier dernier, le ministre d'Emploi et Immigration Canada, M. Bud Cullen.

M. Cullen a ajouté qu'en 1979 on s'efforcera d'encourager un plus grand nombre de Canadiens à oeuvrer dans le secteur de l'agriculture. Les agents recruteurs d'Emploi et Immigration Canada obtiendront en premier lieu les "commandes" de cultivateurs concernant le nombre d'employés dont ils auront besoin ainsi que les aptitudes et l'expérience recherchées.

Une fois épuisé le "réservoir" des travailleurs au niveau local, on amorcera le recrutement de travailleurs dans les régions les plus propices à cette fin, principalement Terre-Neuve, la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick, le Québec et le nord de l'Ontario.

M. Cullen a noté que, comme par le passé, les saisonniers antillais et mexicains seront temporairement admis au Canada pour combler le manque de travailleurs agricoles au plus fort des récoltes. Aux termes des programmes des saisonniers agricoles antillais et mexicains, 4 979 travailleurs sont entrés au Canada en 1978, mais ils représentaient moins de 5 p.c. des effectifs agricoles saisonniers du pays.

Les producteurs et les usines de transformation de fruits et de légumes pourront embaucher les saisonniers étrangers du 1er avril au 15 novembre; les pommiculteurs, du 1er mars au 31 mai et du 1er septembre au 15 novembre; les producteurs de tabac, du 1er août au 15 septembre; les pépiniéristes, du 1er mars au 30 avril et du 10 septembre au 10 novembre; et, finalement, les exploitants de légumes de serre, du 15 février au 15 août.

Aux fins qui précèdent, l'employeur signe avec les travailleurs une entente qui leur accorde le logement et des conditions de travail satisfaisantes en plus de leur assurer le même salaire que les Canadiens pour un travail analogue. Lorsque l'employeur fournit les repas, il est autorisé à retenir \$3,25 par jour sur les gages de l'employé.

Les autres conditions demeurent les mêmes qu'en 1978.

La chronique des arts

Émission internationale de billets

La Société pour l'expansion des exportations (SEE) compte mobiliser \$100 millions* sur le marché international des capitaux, grâce à une émission de billets venant à échéance dans cinq ans. Les effets, dont le coupon est à 9,25 p.c., seront offerts à 99,5 p.c. Cette émission sera distribuée par un groupe international de gestion, dirigé par Crédit Suisse First Boston Limited. Les coadministrateurs seront Wood Gundy Limited, la Banque de Paris et des Pays-Bas, la Deutsche Bank Aktiengesellschaft, Salomon Brothers International, la Swiss Bank Corporation (Overseas) Limited et la Westdeutsche Landesbank Girozentrale.

La SEE a été instituée en 1969, par une loi du Parlement du Canada, pour succéder à la Société d'assurance des crédits à l'exportation, créée en 1944 afin de faciliter et de favoriser le commerce extérieur du Canada. La SEE est une société de la Couronne dont les actions appartiennent au Canada et qui rend compte de ses activités au Parlement. La SEE offre des programmes de prêts, d'assurances et de garanties visant à compléter les services des institutions financières privées en vue de financer les achats de biens et services canadiens selon des modalités de crédit aussi avantageuses que celles offertes sur les marchés internationaux, et notamment par les programmes gouvernementaux de financement à l'exportation d'autres pays.

Au 30 septembre 1978, les prêts en cours et les engagements non déboursés souscrits sur le Compte de la SEE s'élevaient respectivement à \$1 985,8 millions** et \$1 759,4 millions, et les responsabilités éventuelles, à \$1 071,6 millions. A la même date, les emprunts de la SEE totalisaient \$1 902,2 millions et l'avoir des actionnaires, \$336,9 millions.

Les émissions publiques de la SEE sur le marché américain ont la cote triple A de Moody's et de Standard and Poor's. La SEE est une entreprise commerciale qui a toujours réalisé des bénéfices depuis sa création.

Le produit net de la vente des effets viendra s'ajouter aux fonds généraux de la SEE destinés à financer les engagements de prêts et à promouvoir d'autres activités de la Société.

* Dollars américains.

** Les chiffres qui suivent sont en dollars canadiens.

Le gouverneur général et Mme Schreyer au Carnaval de Québec



Le gouverneur général, M. Schreyer, félicite la reine du Carnaval, Mlle Christine Cantin, sous le regard amusé de Mme Schreyer et du bonhomme Carnaval.

Le gouverneur général et Mme Edward Schreyer ont séjourné à leur résidence de la Citadelle de Québec du 30 janvier au 2 février.

A leur arrivée à l'aéroport de Québec, Leurs Excellences ont été accueillies par le lieutenant-gouverneur du Québec et Mme Côté, par M. Lepage, chef adjoint du protocole au ministère des Affaires gouvernementales du Québec, par le maire de la ville de Québec et Mme Pelletier, ainsi que par le commandant de la Force mobile le lieutenant-général J.-J. Paradis et Mme Paradis, par le commandant de la Base des Forces canadiennes de Valcartier, le brigadier-général Doucet et Mme Doucet, et le commandant du 2e bataillon du Royal 22e Régiment, le lieutenant-colonel Bergevin et Mme Bergevin.

Après le Salut royal et les 21 coups de canon, le gouverneur général a passé en revue le 2e bataillon du Royal 22e Régiment.

Le lendemain, M. et Mme Schreyer ont rendu visite au gouverneur de la Citadelle, et se sont rendus ensuite à une réception à la mairie. Dans la soirée ils ont assisté à un dîner donné en leur honneur par le lieutenant-gouverneur du Québec.

Le 1er février en matinée, le gouverneur général a rencontré le premier minis-

tre du Québec, M. René Lévesque. Dans l'après-midi, M. et Mme Schreyer se sont promenés le long de la rue du Carnaval et ont pu admirer les fameuses sculptures sur glace.

Dans la soirée, le gouverneur général a ouvert le vingt-cinquième carnaval de Québec et participé au couronnement de la reine du Carnaval par le bonhomme Carnaval.

Visite au Canada du ministre des Affaires étrangères de Corée

Le ministre des Affaires étrangères de la République de Corée, M. Park Ton Jin, a effectué une visite officielle à Ottawa du 12 au 14 février.

Au cours de son séjour dans la capitale canadienne, M. Park a discuté avec le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Jamieson, de divers sujets internationaux et bilatéraux, dont les développements récents en Asie et les divers aspects de la coopération économique. Les deux ministres ont également signé un accord sur la protection de la propriété industrielle qui garantira aux deux pays, sur une base réciproque, le droit de protection de la propriété industrielle.

Plus de 200 oiseaux naturalisés offerts au Musée des sciences naturelles

Le Musée national des sciences naturelles d'Ottawa a pris récemment possession d'une collection importante de plus de 200 oiseaux naturalisés ayant appartenu à M. A. Bourguignon, membre du Ottawa Field Naturalists's club décédé en 1968.

Parlant de cette collection, M. Pierre Ouimet, journaliste au quotidien *Le Droit* écrivait: "...Les spécimens de la collection Bourguignon sont conservés et naturalisés avec une rigueur étonnante... Les taxidermistes...ont sans contredit reproduit les couleurs, les postures et les attitudes de ces oiseaux de façon très naturelle.

"La collection comprend aussi bien des oiseaux minuscules, comme le colibri à gorge rubis qui pèse à peine deux onces [56 g] que le majestueux cygne siffleur de 12 livres [5,40 kg]. Il y a également de magnifiques spécimens d'aigles, de hiboux et un huard que l'on nomme "plongeon" en Europe pour son habileté à nager longtemps sous l'eau.

"Outre les oiseaux les plus communs de la région comme le merle d'Amérique, le geai bleu et la mésange à tête noire, la collection compte des oiseaux plus rares, comme le gros corbeau noir et un vautour à la tête chauve et rouge...

"...L'oiseau le plus rare de la collection est sans contredit le tangara vermillon, espèce complètement rouge et de petite taille. L'oiseau se serait aventuré à des milliers de kilomètres de son habitat naturel".

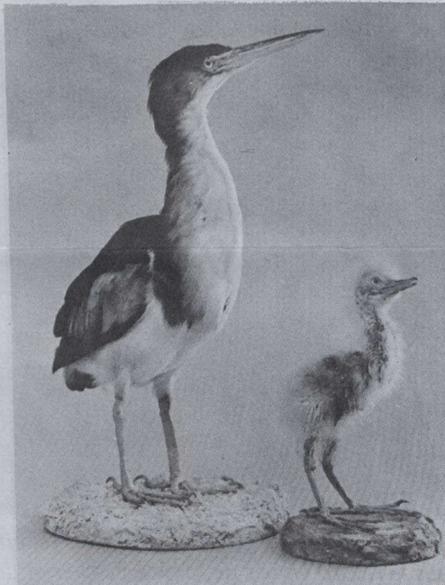


Photo Le Droit par Paul Chiasson

Un butor et son petit. L'oisillon à peine sorti de l'oeuf est encore recouvert de duvet.

L'unique club réservé à des femmes se trouve à Toronto

Lorsqu'Isabel Beveridge quitta son Écosse natale en 1967 pour venir s'établir au Canada, elle avait quelques économies et une formation rudimentaire en secrétariat, mais aussi et surtout une ambition débordante ainsi que des idées géniales. Sept ans plus tard, elle devenait, à 27 ans, la fondatrice et propriétaire du *21 McGill*, club réservé aux femmes situé au centre-ville de Toronto. Cet endroit serait, semble-t-il, unique en son genre au Canada et même dans le monde. Mme Hanne Jensen, commissaire adjoint aux affaires commerciales au consulat royal du Danemark de Toronto affirme qu'elle n'a jamais vu pareille chose ailleurs au cours de ses nombreux déplacements.

Mlle Beveridge espère ouvrir bientôt un club semblable à New York. Elle est persuadée que les femmes désirent avoir un endroit élégant qui leur soit réservé et où elles peuvent se faire des amis, amener des associés, trouver une stimulation intellectuelle, suivre des programmes de conditionnement physique, ou même se

divertir lors des soirées estivales de danse sur la terrasse.

Invités masculins

Si la gente masculine ne peut avoir accès à la piscine et aux installations thermales, elle est toutefois bienvenue aux restaurants et aux salles de conférence de l'ancien édifice. "Mon mari aime venir ici", confie une femme qui dirige sa propre société. "Nous travaillons tous deux au centre-ville et nous nous retrouvons souvent au Club pour dîner avant de sortir avec des amis. Pour ma part, je viens immédiatement après le travail pour nager, parfois pour me faire masser ou me faire faire les mains, ou simplement pour m'étendre une demi-heure dans la salle aménagée à cette fin. J'aime également me laver les cheveux ici. C'est si facile, tout est fourni: shampoing, serviettes, peignoirs, séchoirs à cheveux et fers à friser."

"Chaque personne peut trouver un attrait différent au Club", déclare une

Fourragère pour balles cylindriques

Une nouvelle fourragère pourrait bientôt résoudre les problèmes que posent le transport et le stockage des balles de foin cylindriques de 450 à 900 kg chacune.

La société Ag-Tech Industries Limited de Olds (Alberta) a mis au point un prototype de fourragère pouvant charger quatre balles cylindriques sur une plateforme, puis les empiler verticalement. Ce prototype a été soumis à des essais l'été dernier et n'a nécessité que des modifications mineures.

La fourragère utilise le système de levage des balles déjà mis au point par Ag-Tech Industries Ltd pour son chargeur sur camion. Le chargeur prend la balle au sol et la dépose dans la fourragère en décrivant un arc de 90°. Les balles sont ensuite transportées à la ferme, où on fait basculer la fourragère à angle droit pour déposer les balles à la verticale juste à côté de la pile précédente. Étant de la même taille qu'une pile de balles rectangulaires, les balles cylindriques peuvent être entreposées dans la plupart des granges existantes.

Cette fourragère qui est encore au stade expérimental devrait être mise sur le marché d'ici deux ans.

jeune mère dont l'enfant, pilote en herbe, vient de faire une course dans une voiture-jouet. Ainsi, pendant que l'enfant s'amuse dans la garderie spacieuse du Club, sa mère peut se détendre à la salle de céramique.

Le *21 McGill* a attiré plus de 1 700 membres de tous âges et de tous milieux. Certaines femmes ont dû faire des économies pour acquitter les droits d'adhésion de \$700. Par la suite, l'abonnement annuel ne coûte que \$400. "C'est une véritable aubaine affirme un membre, dans quel autre endroit pourrais-je me rendre sept jours par semaine de 7 h le matin à 1 h la nuit et être ainsi entourée de fleurs fraîches et de luxe, tout en ayant à ma disposition une piste de jogging, un bain tourbillon, un sauna, une piscine de dimensions olympiques, et où je peux consulter divers experts dans les domaines de la nutrition, de la couture, de la peinture et des antiquités? Où pourrais-je rencontrer autant de gens si intéressants? Et pour moins de \$35 par mois!

(Article de Lilo Wolf publiée dans *Canadian Scene*, le 17 novembre 1978.)

La chronique des arts

Résultats du concours Chalmers

Roland Lepage, dramaturge originaire de Québec, a reçu, en janvier, le premier prix de \$5 000 du concours dramatique Chalmers pour sa pièce *Le Temps d'une vie*, qui a connu un grand succès la saison dernière au Tarragon Theatre de Toronto. La pièce était présentée en anglais dans une traduction de Sheila Fischman.

De son côté, Michel Tremblay a remporté le prix de \$1 000 pour sa pièce *Sainte-Carmen de la Main*, également traduite en anglais.

Le concours Chalmers a été créé en 1972 pour récompenser des oeuvres canadiennes jouées dans la région de Toronto.

Nouveau recueil de poésie

Au début de février Pierre Morency lançait son nouveau recueil de poèmes, *Torrentiel* (Éditions françaises).

Il a fallu quatre ans à l'auteur pour terminer ce recueil de 63 pages regroupant 21 poèmes. Parfois "un seul poème de quelques lignes m'a pris plusieurs mois. J'ai voulu tendre vers la plus grande simplicité", déclare Pierre Morency.

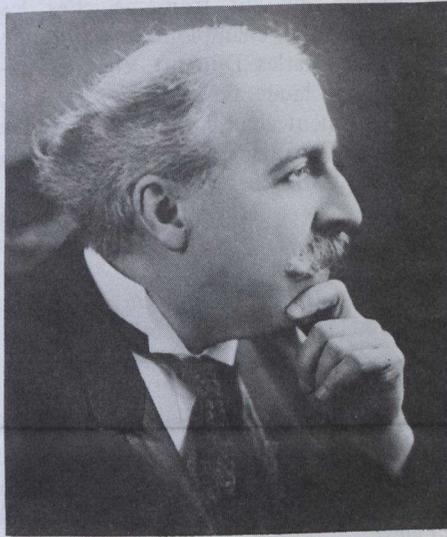
Ce dernier est très connu non seulement pour son oeuvre poétique mais aussi pour son travail à la radio et au théâtre. Les séries radiophoniques *Le Bestiaire de l'été* et *Les Grands Aliments* sont signées de son nom. Au théâtre on lui doit aussi l'adaptation de la célèbre pièce *Charbonneau et le Chef*.

Pierre Morency est l'un des directeurs-fondateurs de l'Union des écrivains du Québec.

L'Office des tournées du Conseil des arts du Canada a annoncé récemment un projet de tournée pour souligner l'Année internationale de l'enfant. Participeront au "mini super-show" extraordinaire pour les jeunes, dix-huit troupes de théâtre, danse et musique représentant presque toutes les provinces.

Un ancien étudiant du département d'études françaises de l'Université de Sherbrooke, M. Daniel Roy, a reçu le 2 décembre une médaille d'argent pour son troisième recueil de poèmes intitulé *La Douce Paysanne*. Ce prix lui a été remis par l'Académie internationale de Lutèce (Paris) dans le cadre de son dixième concours.

Le compositeur Alexis Contant fait l'objet d'une exposition



Alexis Contant

La Bibliothèque nationale du Canada présente jusqu'au 15 mai une exposition intitulée *Alexis Contant: le compositeur et son temps (1858-1918)*. L'on peut y voir des manuscrits musicaux originaux, des programmes, des articles et des critiques sur l'oeuvre de Contant. Des photographies et des notes sur sa famille, ses amis, ses professeurs et ses élèves contribuent en outre à restituer l'atmosphère du milieu culturel de Montréal au début du siècle.

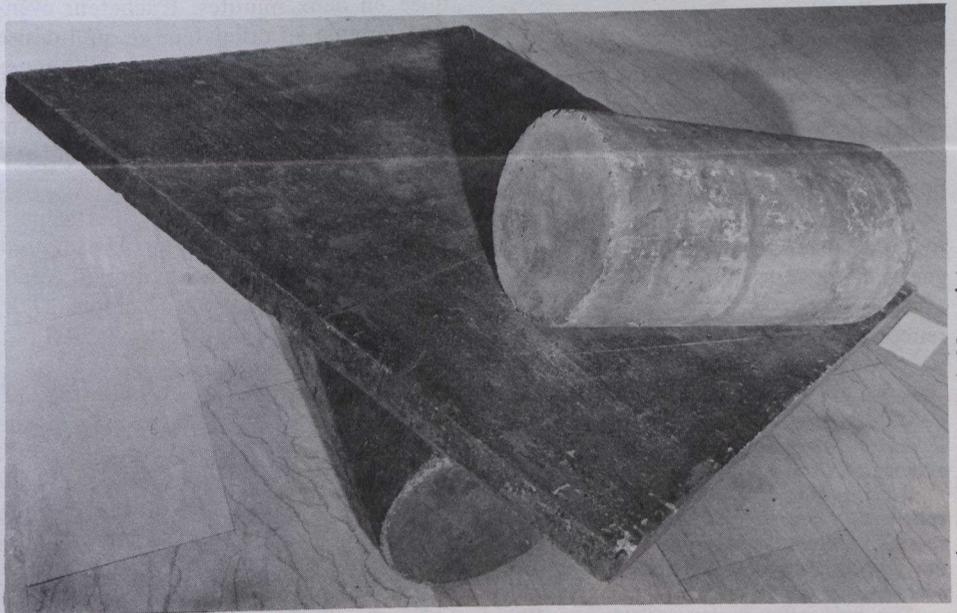
Joseph-Pierre-Alexis Contant, né le 12 novembre 1858 à Montréal, a étudié le piano, l'orgue et la composition avec des maîtres tels que Joseph A. Fowler, Calixa Lavallée et Guillaume Couture.

A treize ans, il donna son premier récital à Chambly, dans la banlieue de Montréal, et en 1875, il écrivit *La lyre enchantée*, sa première oeuvre publiée.

En plus d'enseigner au collège de Montréal (1883-1890) et au collège du Mont-Saint-Louis (1900-1918), il donna des cours au Conservatoire national de musique (1905-1917) et des leçons particulières de piano et d'harmonie pendant toute sa carrière.

Même si Alexis Contant n'est pas à proprement parler un innovateur, il créa des innovations dans la composition au Canada, et composa certaines oeuvres de grande envergure.

Au nombre des oeuvres les plus importantes de Contant, il convient de citer la *Messe no 3*, créée au Monument national de Montréal le 1er février 1903, l'oratorio *Cain*, présenté la première fois en 1905 sous le patronage de Sir Wilfrid Laurier, premier ministre du Canada, et Lady Laurier, le *Trio* pour violon, violoncelle et piano, composé en 1907, la *Messe de Requiem* pour voix d'hommes, en 1908.



La collection permanente du Musée des beaux-arts de Montréal a acquis récemment une sculpture en béton de Claude Mongrain. L'oeuvre, sans titre, est composée de trois formes pures. Selon M. Normand Thériault, conservateur de l'art canadien contemporain, elle illustre un retour à des éléments simples, à des "propositions concrètes".

Nouvelles brèves

Le ministre des Approvisionnements et Services a fait savoir récemment que 586 bibliothèques publiques, universitaires et scolaires de tout le Canada continueraient de recevoir gratuitement les publications du gouvernement, malgré les coupures budgétaires.

Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a approuvé le 26 janvier le versement de plusieurs contributions de la Caisse d'aide à la santé du Ministère: \$1 774 948 à l'hôpital Queen Elizabeth de Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard); \$3 578 000 à l'Alberta Children's Provincial General Hospital de Calgary; \$168 330 pour une clinique dentaire installée à l'Université de la Saskatchewan; \$4 709 310 pour la construction de l'hôpital Seven Oaks de Winnipeg.

Le prochain congrès international France-Canada aura lieu de la fin avril au début de mai à Lyon (France).

Dans le cadre de la coupe Molstar (17-18 février) des tonnes de neige artificielle ont été déversées dans la rue Saint-Denis, à Montréal, afin de permettre la présentation d'une compétition de ski alpin et de ski de fond. Environ 1 000 skieurs ont pris part à la compétition sur une pente et un parcours couvrant 660 m. Commanditée par la Brasserie Molson et l'Association des marchands de la rue Saint-Denis, cette coupe Molstar couronnait la semaine d'activités socio-culturelles de ce quartier connu sous le nom de village Saint-Denis.

La Fédération de Montréal des caisses populaires a créé sa propre compagnie de fiducie, le Fiducie populaire qui occupera les mêmes locaux que les 35 caisses populaires. Elle offrira pour commencer des services de dépôts garantis, de prêts hypothécaires, de gestion de plans d'épargne et d'émissions d'obligations.

Le 6 février a eu lieu à Montréal une rencontre entre des boxeurs français et

Canadiens. L'équipe française comprenait entre autres Jean-Claude Ruiz, champion de France qui fut troisième chez les super-légers aux championnats du monde de 1978; Charles Dumont, chez les mi-lourds, et Claude Capelle, chez les coq, sont également champions de France. Du côté des Canadiens, l'on notait la présence de Carl Morais, originaire de Chicoutimi, chez les mi-moyens, et de Gaston Bérubé, de la Côte-Nord, chez les poids lourds.

Le ministre de l'Agriculture a annoncé le 5 février que son ministère était prêt à recevoir les demandes de licence d'importation de bovins d'Europe continentale pour l'automne. Les demandes doivent s'appliquer au bétail provenant de Belgique, du Danemark, de France, d'Italie, de Suisse et d'Allemagne de l'Ouest.

Les chevaux qui circulent dans les rues de la ville de Québec devront, d'ici peu, porter "des couches", plus précisément une espèce d'enveloppe en fibre de verre qui les empêchera de souiller la chaussée. C'est là une des dispositions contenues dans un nouveau règlement sur la circulation hippomobile adopté par le Conseil municipal de Québec. Ces "couches chevalines", ont été inventées aux États-Unis et coûtent \$50 pièce.

Une petite compagnie de North Battleford (Saskatchewan), Designex Buildings, a mis au point un programme d'ordinateur qui trace un plan de maison préfabriquée en deux minutes. L'acheteur éventuel indique à l'ordinateur ce qu'il désire et l'ordinateur se charge de combiner quelque 400 plans pour répondre à la demande. Il a fallu quatre ans et \$500 000 à Designex Buildings pour parvenir à monter ce programme.

Les treize principaux réseaux téléphoniques en exploitation au Canada ont déclaré des revenus d'exploitation totalisant \$389,2 millions en décembre 1978, ce qui représente une hausse de 14,2 p.c. par rapport à décembre 1977. Les dépenses d'exploitation ont totalisé \$272,3 millions, soit une augmentation de 17,1 p.c. par rapport à décembre 1977. Les recettes nettes ont été de \$116,9 millions (7,9 p.c. de plus qu'en décembre 1977). Le nombre d'appels interurbains a augmenté de 6,7 p.c., atteignant le nombre de 90,3 millions de décembre 1977 à décembre 1978.

Les chercheurs de la division de Chimie du CNRC ont mis au point, pour les calorifères, un indicateur de rende-

ment facile à utiliser. On mesure le rendement des brûleurs en comparant les émissions de gaz carbonique (CO₂) du système de chauffage avec la température de la cheminée. En comparant ensuite les chiffres relevés avec ceux qui figurent sur un tableau il est facile de déterminer le rendement d'un calorifère et de régler son brûleur de façon à obtenir un rendement optimal. La précision du dispositif est de l'ordre de $\pm 0,25$ p.c. Ce nouvel instrument est petit et indique le rendement immédiatement. Il devrait être disponible dans le commerce d'ici l'été 1979.

Les Forces armées canadiennes ont reçu le premier d'une nouvelle famille de véhicules blindés à usages multiples (VBUM) fabriqués au Canada. Lors de la cérémonie marquant la livraison les trois modèles VBUM ont été présentés: le *Cougar*, véhicule d'appui de tir, le *Grizzly*, véhicule blindé de transport de troupes, et le *Husky*, destiné à l'entretien et au dépannage. Le contrat initial de \$171 millions signé en 1977 prévoyait la fabrication de 350 véhicules et le support logistique nécessaire. Par la suite la commande fut portée à 441.

Politique monétaire... (suite de la p. 2)

plus énergiques. Nous aurions pu porter les taux d'intérêt à des niveaux plus élevés. Ce choix est toujours offert, et nous pourrions nous y arrêter au besoin...

Pour conclure, j'aimerais ajouter que, même si le dollar canadien a baissé un peu plus que beaucoup d'entre nous ne le présageaient, nous ne devrions pas exagérer l'ampleur des problèmes ni regarder l'avenir avec appréhension. Les perspectives sont plutôt rassurantes. L'économie canadienne est à l'heure actuelle très compétitive par rapport au reste du monde. Il nous faudra du temps avant de pouvoir bénéficier pleinement de ces avantages, encore que, d'après moi, ils se manifestent déjà dans une certaine mesure. Comment ne pas voir, par exemple, la croissance remarquable de l'emploi qui se produit depuis peu? Ce que je veux faire ressortir, c'est que nous avons encore d'assez bonnes chances de nous tirer de nos difficultés actuelles avec une économie très compétitive, un taux d'inflation assez bas et, à la longue, des taux d'intérêt moins élevés. Allons-nous renoncer à ces possibilités? Je ne crois pas. Les Canadiens auraient bien tort de ne pas se montrer optimistes.

Hebdo Canada est publié par la Direction des services de l'information, ministère des Affaires extérieures, Ottawa K1A 0G2.

Il est permis de reproduire les articles de cette publication, de préférence en indiquant la source. La provenance des photos, si elle n'est pas précisée, vous sera communiquée en vous adressant au rédacteur en chef.

This publication is also available in English under the title *Canada Weekly*.

Algunos números de esta publicación aparecen también en español bajo el título *Noticiero de Canadá*.